

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18224**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Animateur(trice) d'équipe domaine industriel (CQPI)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'habillement - Union française des industries de l'habillement (UFIH), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche cuirs et peaux - Fédération française de la tannerie mégisserie (FFTM), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie - Fédération française des pressings et blanchisseries (FFPB), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche location d'articles textiles - Groupement des entreprises industrielles de services textiles (GEIST), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche du textile - Union des industries textiles (UIT)	Directeur, Directeur de la branche, Directeur, Président, Délégué Général

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3058 - Industrie des cuirs et peaux, 3098 - Industries de l'habillement, 3106 - Industrie textile

Code(s) NSF :

240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'animateur(trice) d'équipe domaine industriel planifie, organise, optimise et suit l'activité et les moyens de production d'une entreprise en manquant une ou plusieurs équipes de production sur un ou plusieurs sites. Il/elle recherche, grâce au suivi et à l'analyse d'indicateurs, des pistes de progrès en favorisant une communication adaptée ascendante et descendante. Il/elle intervient selon les règles de sécurité et connaît les impératifs techniques et économiques (qualité, délais). Il/elle réalise les activités suivantes :

- Détermination, organisation et optimisation des moyens et des procédés dans un objectif de production de produits (fils, textiles, cuirs, chaussures...) et de services au regard des impératifs de qualité, productivité, coûts, délais et sécurité.
- Supervision, gestion et suivi de l'activité de production de produits et /ou de services.
- Encadrement, gestion et animation de l'équipe.

Le titulaire de la certification est capable de :

- Organiser l'activité de son secteur
- Adapter et améliorer l'activité
- Suivre l'activité
- Animer des actions de progrès de son secteur
- Gérer les collaborateurs de l'équipe au quotidien
- Evaluer les compétences de son équipe
- Communiquer régulièrement à son équipe les informations utiles au fonctionnement de son secteur
- Formaliser des informations utiles au fonctionnement de son secteur

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Industrie du textile
- Industrie de l'habillement
- Industrie des cuirs et peaux
- Entreprises d'entretien et de location d'articles textiles

Les emplois occupés peuvent être :

- Chef de chaîne de fabrication,
- Chef de département production,
- Chef d'exploitation industrie,
- Chef de fabrication,
- Chef d'une ligne de production,
- Chef d'unité de fabrication,
- Ingénieur(e) de fabrication,
- Ingénieur(e) de production,
- Responsable de fabrication

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2502 : Management et ingénierie de production

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :****Après un parcours de formation**

La certification s'appuie sur une évaluation en 4 étapes mis en œuvre par un binôme (organisme habilité et référent d'entreprise) :

- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Projet professionnel
- Entretien individuel

Le dossier du candidat est présenté au jury national lorsque toutes les composantes de la certification sont acquises. Le dossier du candidat est examiné par le jury pour validation et attribution du CQP Interbranches.

Par Validation des acquis de l'expérience

A l'issue de l'étape de recevabilité de la demande, la certification s'appuie sur un diagnostic professionnel en 4 étapes mis en œuvre par un binôme (organisme habilité et référent entreprise/professionnel):

- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Projet professionnel
- Entretien individuel

Le dossier du candidat est examiné par le jury national. Le jury délibère et décide sur la délivrance du CQP Interbranches. Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	100% de professionnels, dont 50% de représentants des employeurs et 50% de représentants des salariés.
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Animateur(trice) d'équipe domaine industriel (CQPI) » avec effet au 30 janvier 2014, jusqu'au 30 janvier 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 16 avril 2014 publié au Journal Officiel du 3 juillet 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Ce CQP est délivré en moyenne à **36** titulaires par an.

Autres sources d'information :

www.opcalia.com

www.observatoiremodetextilescuir.com

www.textile.fr
www.lamodefrancaise.org
www.leatherfrance.com
www.ffpb.fr
www.geist.fr

<http://www.observatoiremodetextilescuir.com>

<http://www.opcalia.com>

Lieu(x) de certification :

- Union des industries textiles (UIT)
37-39 rue de Neuilly- 92110 Clichy
-Union Française des Industries de l'Habillement (UFIH)
8 rue de Montesquieu-75001 Paris
-Fédération Française de la Tannerie Mégisserie (FFTM)
122 rue de Provence – 75008 Paris
-Fédération Française des Pressings et Blanchisseries (FFPB)
21 Rue Poulmach-75010 Paris
-Groupement des Entreprises Industrielles de Services Textiles (GEIST)
10 rue du Débarcadère 75852 Paris Cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

-CREATECH à ROANNE (42) - www.createch-formation.fr
-FORTEX à AUSILLON - MAZAMET (81) - contact@fortex.fr
-INFORMA à ROUBAIX (59) - www.informa-formation.com
-AFPI Centre Val de Loire (36) - www.afpi-centre-valdeloire.com
-IFTH à TROYES (10) - troyes@ifth.org
-CIA-GAFIT à TOURCOING (59) - www.cia-gafit.com
-CEPITRA à Lyon (69) - www.cepitra.fr
-ISTA à Mulhouse (68) - www.ista.asso.fr

Historique de la certification :